

# ACCUEILLIR LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS A L'ECOLE MATERNELLE



## POUR GARANTIR LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE RÉUSSITE

### *Cahier des charges*

*visant à définir les rôles respectifs de l'éducation nationale et des collectivités territoriales pour un accueil réussi des moins de trois ans à l'école maternelle.*

Cadre de référence :

Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : articles 2,8 et 44

Accueil en école maternelle, scolarisation des enfants de moins de 3 ans : circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012

Programme d'enseignement de l'école maternelle : arrêté du 18 février 2015 - J.O. du 12 mars 2015.

<http://eduscol.education.fr/cid91999/la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-trois-ans.html#lien1>

## I. Intérêt de la scolarisation des enfants de moins de trois ans

Madame la ministre de l'Éducation nationale, à travers le projet de loi sur la refondation de l'École et la circulaire relative à la scolarisation des enfants de moins de trois en maternelle, réaffirme l'intérêt de cette scolarisation lorsqu'elle correspond « aux besoins de l'enfant et se déroule dans des conditions adaptées ». Elle favorise particulièrement la réussite scolaire lorsqu'elle touche des enfants dont les parents « sont éloignés de la culture scolaire ».

Ouvrir l'école maternelle aux enfants de moins de trois ans permet de compenser les inégalités précoces, cette scolarisation étant prédictive de réussite scolaire (corrélation forte entre la première scolarisation précoce et un taux d'accès au CE2 sans maintien).

L'école maternelle n'entre pas en concurrence avec les autres structures d'accueil de la petite enfance, elle possède des objectifs spécifiques. C'est une école qui vise des apprentissages dans le domaine du langage, de la motricité et de l'éveil au monde environnant à travers une pédagogie qui lui est propre et qui repose sur le jeu, l'action et l'expérimentation.

À deux ans, la socialisation n'est pas acquise, ils ne doivent donc pas être privés des temps où ils s'isolent et qui sont nécessaires à leur maturation, mais ils doivent aussi s'engager dans une vie collective qui suppose acceptation d'autrui et coopération.

Un accueil réussi des moins de trois ans implique de la part de la commune et des services départementaux de l'Éducation nationale, une réflexion approfondie sur les moyens matériels et humains et nécessite l'élaboration, par l'équipe d'école, d'un projet éducatif et pédagogique particulier qui en fera une réussite.

## II. Besoins spécifiques des enfants de moins de trois ans

L'ouverture de l'école aux moins de trois ans, pour être réalisée dans les meilleures conditions, doit appréhender au plus près les préoccupations des enfants (peur de l'inconnu, angoisse de la séparation) ainsi que leurs besoins (physiologiques, affectifs, sociaux, sensoriels, relationnels, moteurs et cognitifs...).

### • Besoins physiologiques

Certains enfants de moins de trois ans n'ont pas encore acquis la propreté, c'est normal ! La co-éducation à la propreté sera partagée avec les familles dont le rôle est fondamental. Les enfants qui n'ont pas encore acquis la propreté seront accueillis. L'accompagnement de l'enseignant et de l'ATSEM leur permettra progressivement de gérer leurs besoins.

Le repos est nécessaire et individualisé ; un enfant fatigué en cours de journée doit pouvoir se reposer quelle que soit l'heure. Cela suppose que l'école soit équipée à cet effet.

L'alimentation, des collations équilibrées peuvent leur être nécessaires en milieu de matinée, ce qui implique une réflexion avec les familles et la commune.

### • Besoins moteurs et cognitifs

La fonction dominante en dehors de la fonction affective est la fonction motrice. C'est l'âge du « faire », la pensée procède de l'action (Piaget). L'équipe éducative de l'école doit également réfléchir à une pédagogie spécifique et adaptée aux besoins de l'enfant.

### • Besoins affectifs, sociaux, sensoriels, relationnels

Les besoins de l'enfant sont d'ordre affectif (besoins d'être en sécurité avec un adulte proche donc un encadrement suffisant et attentif) et moteur (adaptation des locaux et matériel adéquat).

### III. Conditions d'une scolarisation réussie

Pour réussir l'accueil des tout petits, il s'agit de bâtir un véritable projet. A partir d'un état des lieux de l'école (ressources en salle, matériel, en encadrement...) la réflexion avec les collectivités territoriales portera sur les points suivants :

#### A. Les locaux

- **Salle de classe**

La salle de classe doit être adaptée aux besoins de mouvements des tout petits.

La salle la plus spacieuse sera réservée (éviter les escaliers). Elle doit posséder de grands « espaces » jeux, d'activités, de repos et un point d'eau à hauteur d'enfants. Par ailleurs, un dortoir jouxte la salle de classe.

- **Salle de repos**

Contigüe à la salle de classe, elle compte un lit par enfant. Il conviendra de rendre le lieu accueillant (mobiles, matériel pour musique douce, casiers à doudou...).

- **Salle de propreté**

Les toilettes sont à proximité de la salle de classe ; les passages collectifs aux toilettes sont à proscrire. Il conviendra de prévoir la pose de quelques cuvettes plus petites, d'abaisser quelques lavabos, de prévoir des estrades. Cette salle peut aussi devenir le lieu privilégié pour les jeux d'eau, de transvasements. La propreté des toilettes sera régulièrement contrôlée.

- **Salle de motricité ou de jeux**

Cette salle doit permettre aux enfants de pousser, tirer, sauter, grimper, s'équilibrer, lancer. Elle sera dotée de gros matériels (cages, toboggan, gros cubes), d'objets pour déambuler (porteurs), de gros ballons mous... Des aménagements plus spécifiques pourront être pensés dans le cadre du projet d'école (poutre basse, pas japonais, pont de singe, plan incliné...).

- **Les espaces extérieurs**

Les espaces extérieurs sont à utiliser comme des extensions de la salle de classe pour que les enfants aient de vraies activités motrices. Ils sont recouverts d'enrobé (sécurité) et permettent l'utilisation de tricycles, de chariots, de trotteurs... Des petits espaces « refuge » peuvent être aménagés pour développer des jeux symboliques mais aussi se reposer, s'isoler.

#### B. Le matériel

Le mobilier doit être adapté à la taille des enfants en évitant l'encombrement. Il est inutile de disposer d'une table par élève. Les blocs de mousse transformables selon les besoins en banquette, couchette sont intéressants.

L'aménagement de l'espace classe comprendra au moins les éléments suivants : une grande table pour l'activité dirigée et des chaises adaptées, un vaste espace de regroupement confortable, des espaces d'activités et jeux aménagés.

L'espace classe est organisé de manière à prévoir une évolution durant l'année, qu'il convient d'aménager :

- un espace coussins (certains ont besoin d'un moment de repos vers 10H30/11h) ;
- des espaces dédiés aux jeux : construction, cuisine, poupée, tables de manipulation (bac à semoule, à graines ...) ;
- des espaces d'activités : peinture, graphisme, lecture (coin « douillet »). Dans cet espace lecture, les enfants auront plaisir à feuilleter des livres, écouter des histoires, découvrir des imagiers... On aura besoin d'enrichir le fond de livres plus adapté aux tout petits : livres cartonnés, de découverte tactile, textes faisant référence à la vie quotidienne, à des personnages familiers... ;
- un coin regroupement vaste et aménagé.

## IV. L'encadrement des élèves

Tous les enseignants de l'école sont concernés par la scolarisation des moins de trois ans, son inscription dans le projet d'école est indispensable.

- **L'enseignant :**

- L'enseignant exerce à temps plein, le tout-petit ayant besoin de stabilité, ce qui exclut le directeur avec une décharge partielle.
- Il est souhaitable qu'il possède une expérience de l'enseignement en école maternelle.
- Il est volontaire et porteur d'un projet spécifique qui s'appuie sur une organisation du temps prenant en compte les besoins des enfants (adaptation des récréations, accompagnement sur le temps de repas et de repos, dialogue avec les familles...) et des contenus didactiques adaptés.

- **L'ATSEM :**

- L'ATSEM, affectée à temps plein en classe de moins de trois ans, est également volontaire.
- Elle prend en charge certains aspects matériels dans une relation de partenariat avec l'enseignant. Elle accepte que l'enfant de cet âge puisse encore avoir quelques « accidents » de propreté.
- Elle peut assurer la surveillance de la sieste, après que l'endormissement ait été effectué par l'enseignant qui reste disponible pour prendre en charge d'autres groupes d'élèves de l'école et accueillir ceux qui se réveillent rapidement. De même, elle est présente sur le temps du repas et veille à l'aspect éducatif de ce moment.

- **La formation**

Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation au niveau départemental dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.

## V. Les modalités de l'accueil

### A. La structure

L'accueil des moins de trois ans est le projet de toute l'école. Il est à privilégier dans les écoles maternelles situées en zone d'éducation prioritaire. Toute école qui fait le projet d'un accueil spécifique d'élèves de moins de trois ans, peut ensuite donner à son projet les trois formes suivantes.

#### 1. **Classe homogène tout petits**

Avantage : l'organisation matérielle est bien adaptée aux besoins des élèves.

Inconvénient : il y a moins de stimulation au niveau du langage.

#### 2. **Classe hétérogène**

Les moins de trois ans sont accueillis dans les classes de moyennes ou de grandes sections.

Avantages : les élèves sont très stimulés, leur adaptation est plus aisée, l'enseignant est plus disponible du fait de la meilleure autonomie des plus grands.

Inconvénient : la différence d'âge des élèves entraîne des difficultés à s'adresser à tous en même temps et de la même manière.

**3. La création d'une structure passerelle** (classe ou autre dispositif) peut être envisagée. Elle donne lieu à l'établissement d'une convention entre la commune et l'éducation nationale. Sur ce projet particulier, la présence d'une éducatrice de jeunes enfants est à prévoir.

Il n'en demeure pas moins, comme par le passé, que l'accueil des élèves de moins de trois ans reste possible dans la limite des places disponibles une fois que l'ensemble des opérations de rentrée est effectué.

## **B. L'organisation**

### **1. Admission des élèves**

Le directeur adapte l'admission de ces jeunes élèves à l'école selon la date de naissance et la maturité de l'enfant.

Afin d'éviter les ruptures et de faciliter l'adaptation des moins de trois ans à l'école, il conviendra de développer les relations de confiance avec les familles et de favoriser les relations avec les structures d'accueil de la petite enfance et la PMI.

Le premier accueil permet d'impliquer progressivement les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant. Cela passe par des modalités adaptées de dialogue favorisant un rapport de confiance à l'école.

L'admission est le premier accueil de l'enfant et de sa famille, c'est un temps déterminant dans la relation qu'ils établiront avec l'école. L'entretien relatif à l'admission permet de présenter le dispositif de rentrée échelonné. La notion de régularité dans la fréquentation scolaire de l'enfant sera évoquée.

Lors de cet entretien, il est intéressant de :

- prévoir un coin pour que l'enfant ne s'impatiente pas et qu'il perçoive que l'école est un lieu où il pourra agir (jeux de construction, livres, peluches) ;
- prévoir pour les familles non francophones la collaboration des femmes-relais ou de parents d'élèves de la même nationalité.

Un temps d'adaptation courant juin permettra aux parents et aux enfants de se familiariser avec les espaces, la gestion du temps, les activités de l'école maternelle et de mieux comprendre les enjeux de la scolarisation précoce de l'enfant.

Ces deux moments de rencontre devront permettre à la famille de devenir le médiateur de l'école auprès de l'enfant et de faire « mûrir » le projet d'aller à l'école en échangeant à partir des expériences communes.

Par ailleurs, l'organisation de rencontres régulières permet de partager avec les parents les observations concernant l'évolution de leur enfant et de les inciter à faire part de leurs propres observations. Pour cela, l'enseignant présentera et explicitera les activités proposées et s'attachera à valoriser les apprentissages par des traces montrant les enfants en activité (photographies, enregistrements...), ce qui contribuera à renforcer la relation à l'école et l'intérêt de chacun, enfants et parents, pour cette scolarisation précoce

### **2. Accueil et rentrée échelonnée**

La première rentrée scolaire pour le tout petit est souvent synonyme de première séparation du milieu familial. Il perd ses repères habituels et découvre de nouveaux espaces, une nouvelle organisation du temps, d'autres enfants et des adultes différents. Un des enjeux de la rentrée sera de gérer au mieux cette séparation.

Si la régularité de la fréquentation scolaire est essentielle, une modulation des temps de fréquentation peut être définie selon les besoins spécifiques des élèves lors de la première semaine, à terme une fréquentation complète sera l'objectif à atteindre.